

GENERALISATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE :

—
Quelles obligations à venir pour les entreprises

LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE
À ÊTRE CERTIFIÉE ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP



RAPPEL DU CONTEXTE

Contexte européen et mondial :

- Portugal, Russie : transfert des données e-reporting
- Italie, Mexique : facturation électronique

En France :

- Obligation de la facturation électronique pour les fournisseurs du secteur public (B to G) :
Solution chorus pro de l'AIFE



PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA REFORME

Réduire les coûts de traitement des factures permettant une amélioration de la compétitivité

Renforcer la prévention et la lutte contre la fraude à la TVA

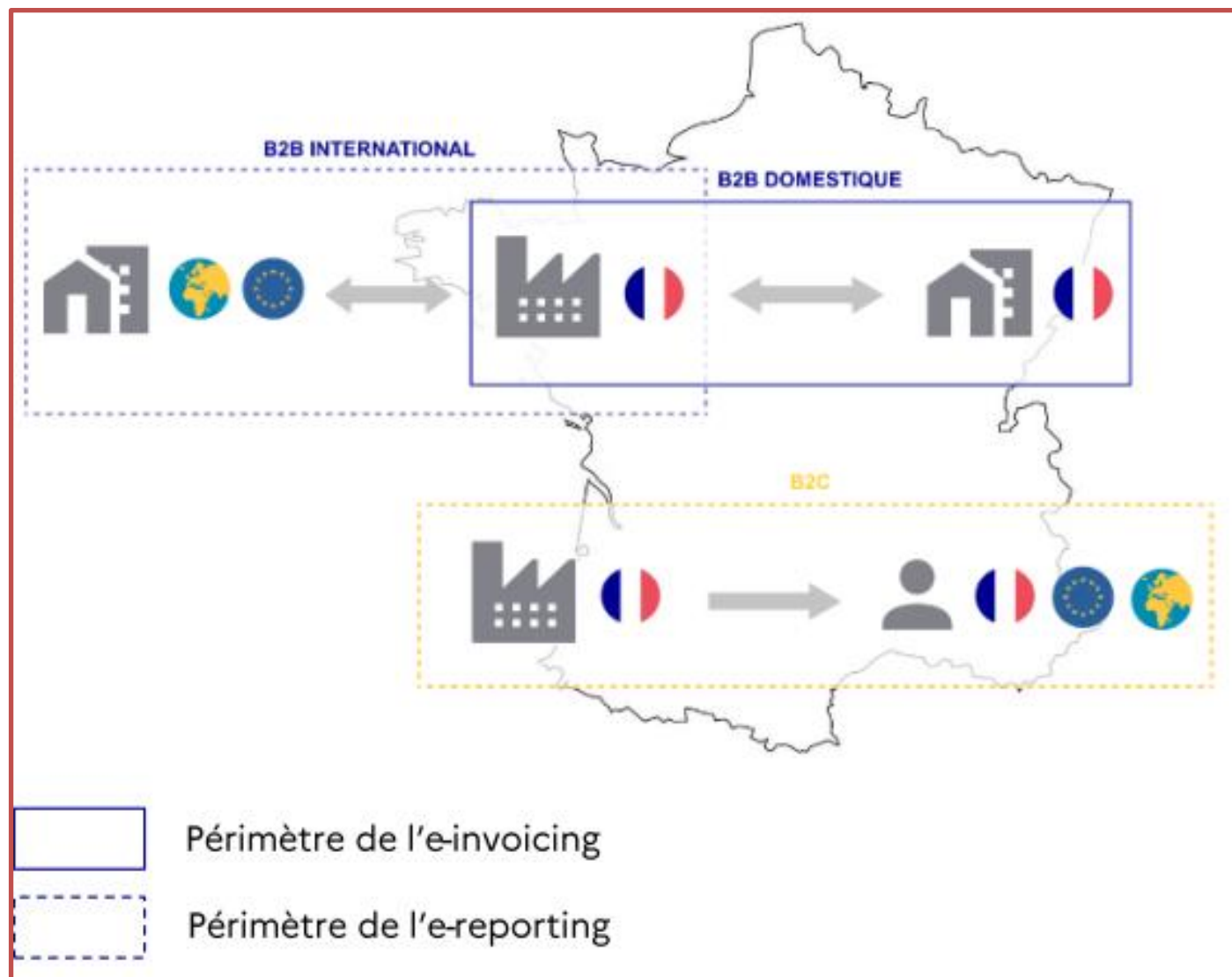
Diminuer les coûts déclaratifs et faciliter les déclarations : objectif déclaration de TVA pré rempli (sur le modèle IR)

Améliorer la connaissance de la conjoncture par des remontées d'informations au fil de l'eau concernant l'activité des entreprises

VUE D'ENSEMBLE DE L'OBLIGATION

		Types de transaction		
		B2G	B2B	B2C
Périmètre géographique	France (domestique)	Echange électronique des factures	Echange électronique des factures (e-Invoicing)	Transmission électronique des données de transaction (e-Reporting)
	International			

Un périmètre régit par l'ordonnance n°2021-1190 du 15/09/2021



UN CALENDRIER DE GÉNÉRALISATION PROGRESSIF

Obligation	Entreprises visées	Date d'application
Réception de factures dématérialisées	Tous assujettis établis en France	Factures émises à compter du 1 ^{er} juillet 2024
Emission et transmission de factures dématérialisées	Factures émises à compter du :	
	Grandes entreprises	1 ^{er} juillet 2024
	ETI	1 ^{er} janvier 2025
	PME et micro-entreprises	1 ^{er} janvier 2026
Transmission de données à l'administration	Factures émises ou opérations réalisées à compter du :	
	Grandes entreprises	1 ^{er} juillet 2024
	ETI	1 ^{er} janvier 2025
	PME et micro-entreprises	1 ^{er} janvier 2026



Prise en compte de la maturité numérique des PME

RAPPEL DES OBLIGATIONS A VENIR

1ère obligation : le « e-invoicing »



C'est quoi le « e-invoicing » ?

Public visé :
Ensemble des achats et de ventes de biens et/ou de prestations de services réalisées entre des entreprises établies en France **qui sont assujetties à la TVA** dès lors qu'il s'agit d'opérations sur le territoire national

RAPPEL DU PÉRIMÈTRE DE L'OBLIGATION

2ème obligation : le « e-reporting »

C'est quoi le «e-reporting » ?

Public visé

En B to B international
Désigne les relations
commerciales interentreprises
(notamment dans le cadre d'une
relation entre une entreprise et
son fournisseur)

En B to C
Désigne les relations
commerciales entre une
entreprise et les consommateurs

DISPOSITIF RETENU : UNE SOLUTION MIXTE LAISSANT LE CHOIX AUX ENTREPRISES

ACTEURS DE LA CHAÎNE DE FACTURATION

Entreprises

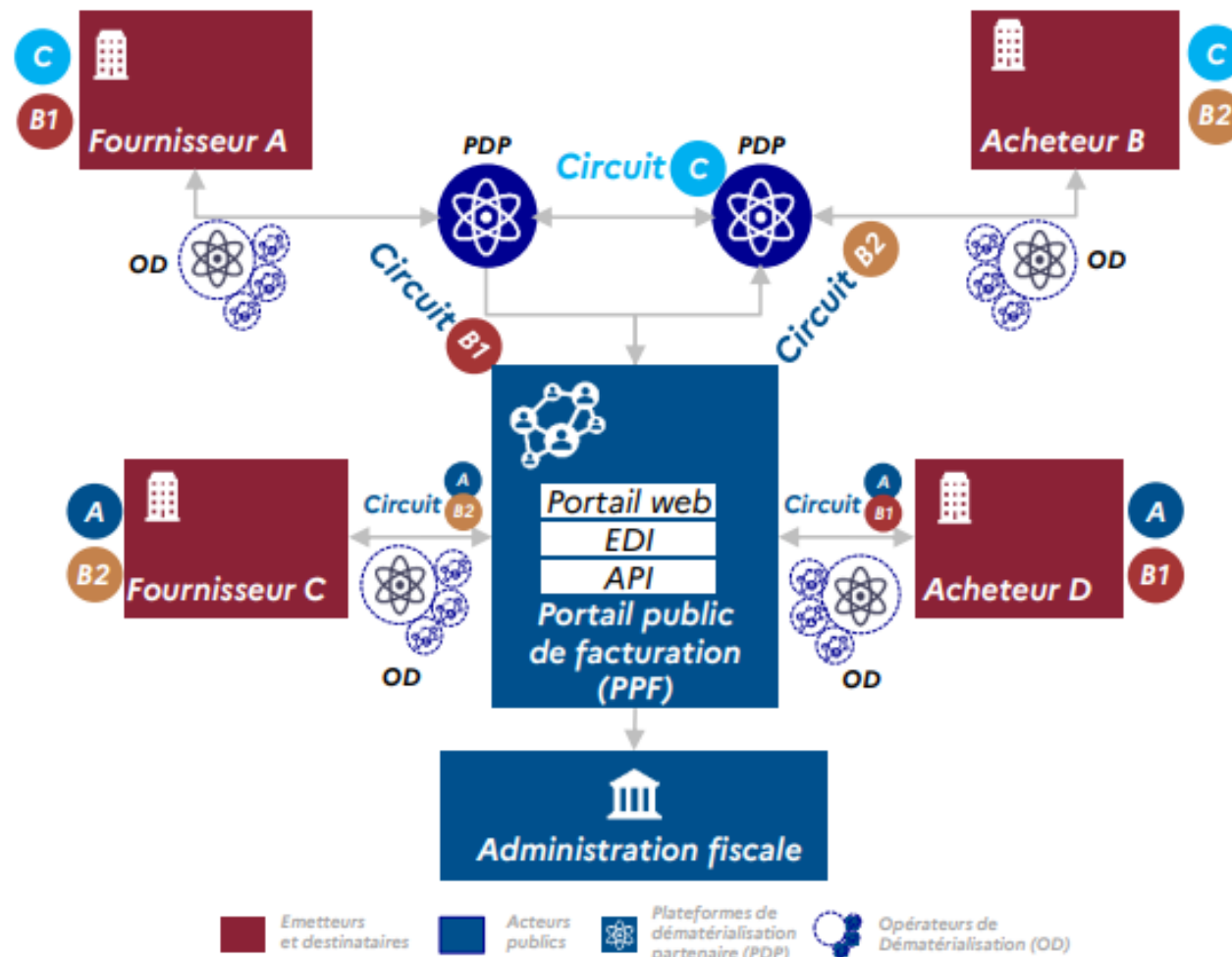
Fournisseurs et acheteurs équipés ou non d'une solution de dématérialisation en interne ou en externe.

Plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) et opérateurs de dématérialisation (OD)

Prestataires offrant des services de dématérialisation des factures.
Seules les plateformes partenaires pourront transmettre directement les factures à leurs destinataires avec transmission des données au portail public de facturation.

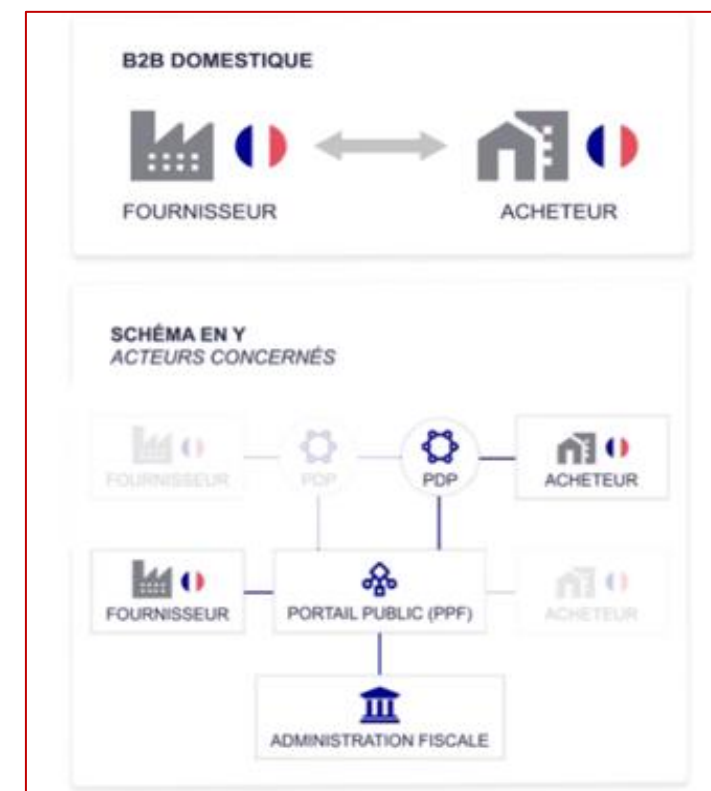
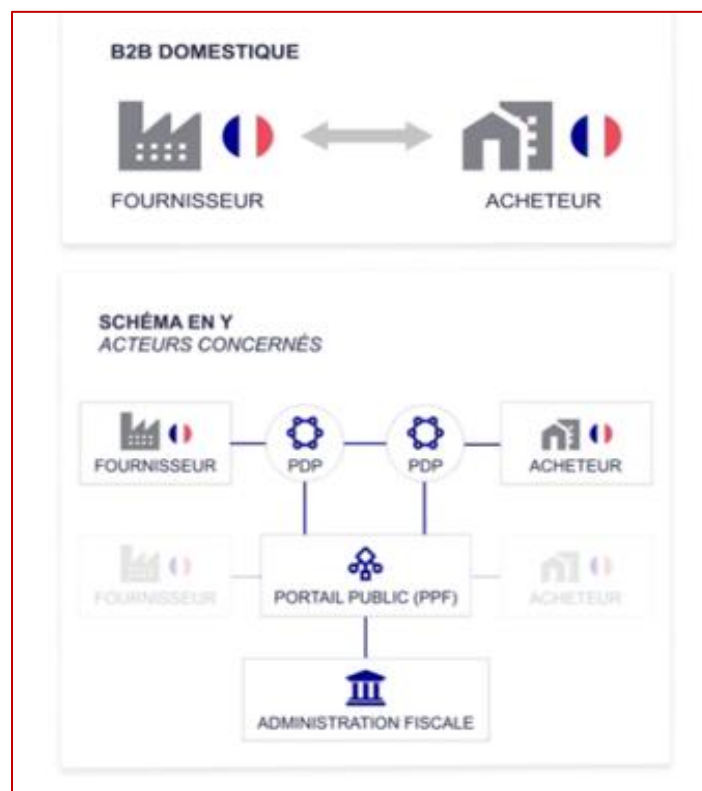
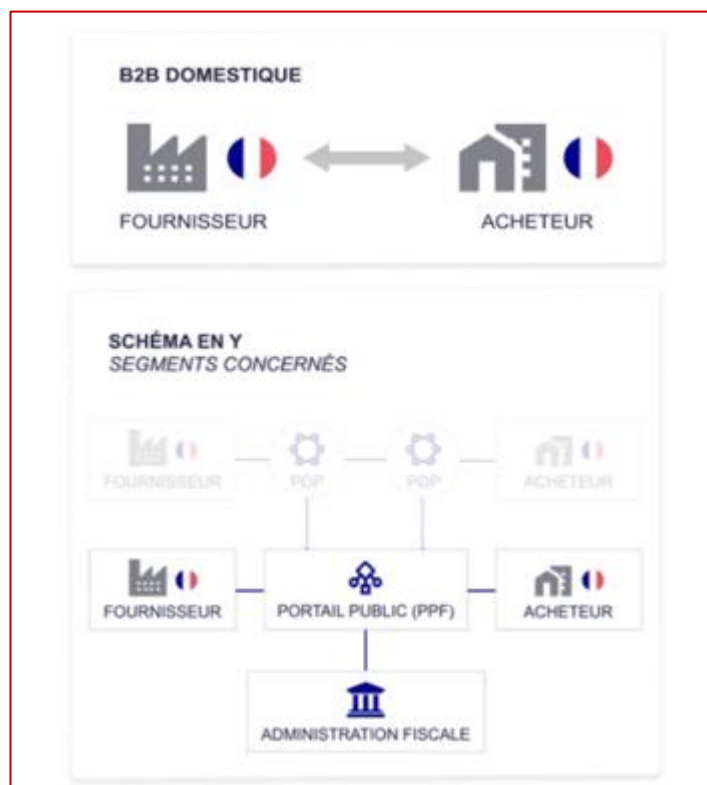
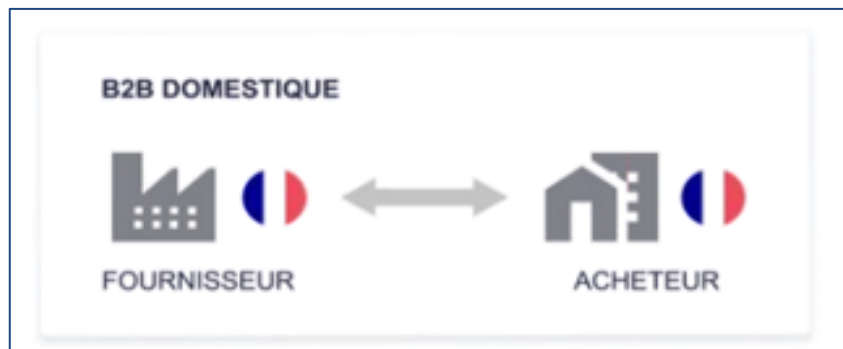
Portail public de facturation (PPF)

Opérateur public offrant des services d'échange de factures gratuits et concentrant les données de facturation et de e-reporting pour l'administration fiscale.

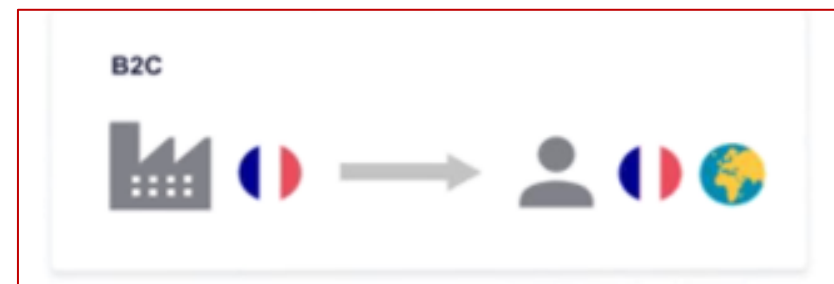
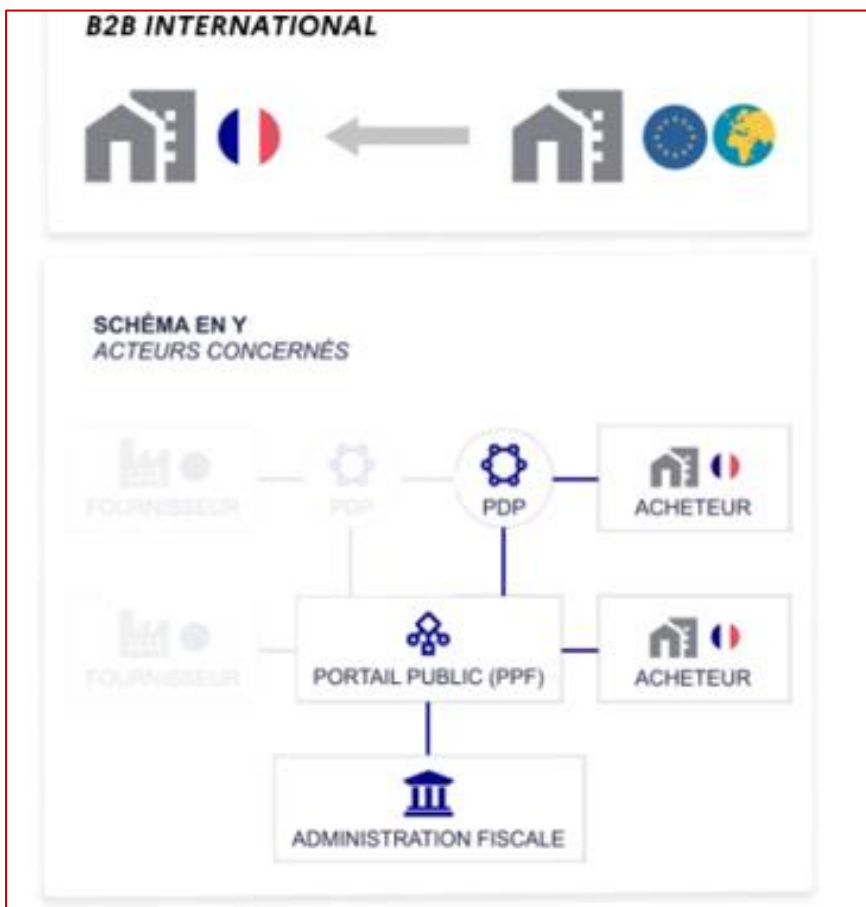


Immatriculation des plateformes partenaires et mise à disposition d'un annuaire centralisé

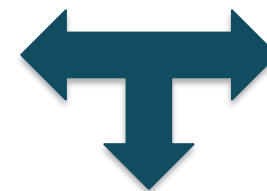
CHAMP DU E-INVOICING



CHAMP DU E-REPORTING



Cas avec
un logiciel de caisse



En l'absence de logiciel
ou système de caisse

Cas de logiciel de facturation

CE QUI VA CHANGER

AUJOURD'HUI



Facture adressée
directement à un client

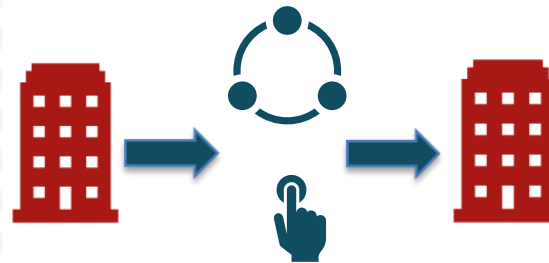


Facture par mail



Mentions obligatoires de la
facture

DEMAIN



Facture via un
intermédiaire



Pas de facture par mail



Même mentions
obligatoires avec ajouts (4)

QUELQUES EXEMPLES POUR COMPRENDRE

J'ai à la fois
des clients
entreprises et des
clients particuliers?

2 obligations

- e-invoicing:
- e-reporting

Quelles factures ?

Illustratif - non exhaustif

	FACTURES	AVOIRS	FACTURES RECTIFICATIVES
Facturation	Factures	Factures	Factures
Reporting	Factures	Factures	Factures
Autres	Factures	Factures	Factures

QUELQUES EXEMPLES POUR COMPRENDRE

Quelles sont les opérations internationales relevant du e-reporting ?



Exclusion des importations

Quelles est l'articulation entre le portail public de facturation, la plateforme de dématérialisation partenaires et les opérateurs de dématérialisation?



Bien distinguer les acteurs



[Tableau des opérations situées dans le champ du e-reporting](#)

POURSUITE DES TRAVAUX

- Rappel:
 - Depuis la fin 2020 : création de plusieurs ateliers (notion de facture, e – reporting...):
 - Une première version des spécifications externes a été [mise en ligne](#)
 - Depuis la publication de l'ordonnance du 15/09/2021: poursuite des travaux via notamment :
 - Réunions de présentation générale
 - Atelier PME dont l'objectif est d'identifier les interrogations des entreprises

+ PARTICIPATION AUX ATELIERS+ ACTION DE SUIVI ET DE VIGILANCE TOUT AU LONG

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour plus d'informations :
 - [Ordonnance](#) n° : 2021-1190 du 15 septembre 2021
 - [Communiqué de presse](#)
 - [Page dédiée](#) sur le site impot.gouv
 - [Foire aux questions](#)

Merci de votre attention

